



GENTLEMAN DE DÉVA SAMEDI 25 AVRIL 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Description de l'épreuve

Le Comité Régional Cycliste de Nouvelle-Calédonie organise une épreuve « Gentleman » sur route qui se déroulera sur la commune de Bourail, le samedi 25 avril 2026 de 15 h à 17 h. Cette épreuve, sous la forme d'un contre-la-montre par équipes de deux coureurs, aura son départ et son arrivée jugés au Domaine de Deva.

Article 2 – Règlement de l'épreuve

La Gentleman se dispute par équipes de deux coureurs, librement constituées. Le temps de l'équipe sera pris sur le deuxième coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Les compositions possibles sont :

- 2 hommes
- 1 homme / 1 femme
- 2 femmes

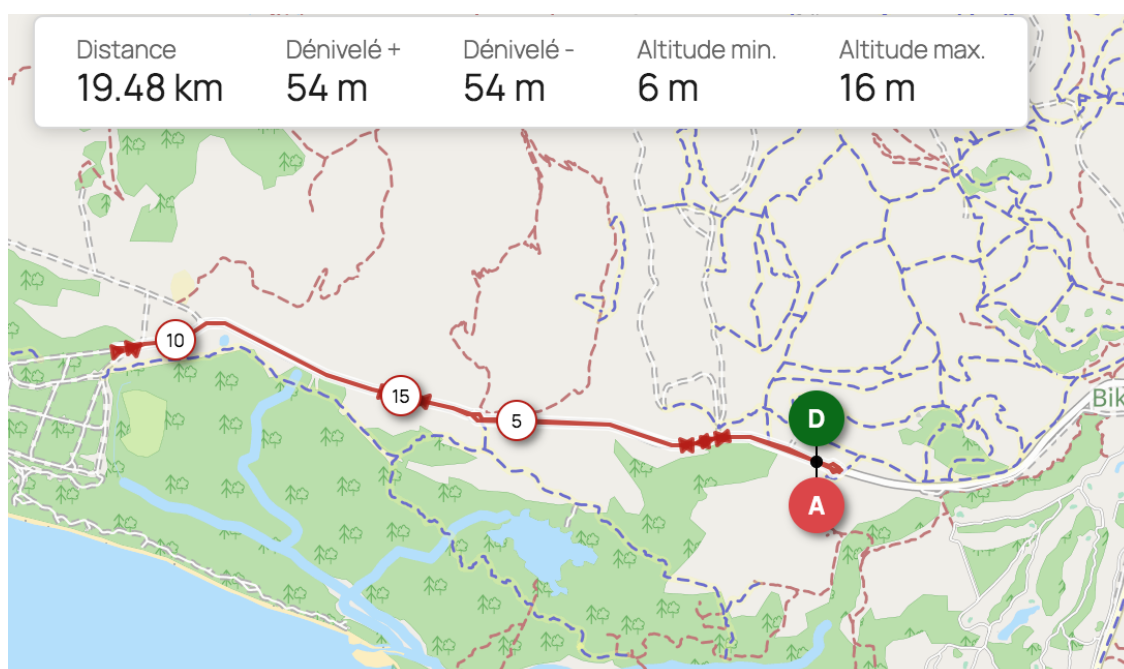
Des coefficients de temps seront appliqués selon la composition de l'équipe :

- 2 femmes : temps réel
- 1 femme / 1 homme : temps réel + 8 %
- 2 hommes : temps réel + 20 %

Le classement Scratch sera établi après application du coefficient correspondant.

Article 3 – Le parcours

Le parcours se déroule sur les routes du Domaine de Deva. L'émargement s'effectuera à la table des commissaires située sur la ligne d'arrivée, jusqu'à **20 minutes** avant le départ de la première équipe.





GENTLEMAN DE DÉVA

SAMEDI 25 AVRIL 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 4 – Réglementation & Matériels

L'épreuve est ouverte aux licencié.e.s FFC et non-licencié.e.s (sous réserve de la prise d'un pass cycliste valable 1 mois : <https://velo.ffc.fr/se-licencier/les-licences-ffc/pass-decouverte-pass-accueil-jeune/>) à partir de la catégorie U15.

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Sont autorisés :

- Vélo de route classique ou avec contre-la-montre prolongateurs
- Casque de contre-la-montre
- Roues pleines

Le matériel devra être conforme à la réglementation UCI en vigueur.

Article 5 – Récompenses, cérémonie protocolaire

Les classements seront établis selon les catégories suivantes :

- Trois premières équipes scratch
- Trois premières équipes féminines scratch
- Trois premières équipes scratch + 110 ans (âge cumulé des deux coureurs)

Des récompenses seront attribuées aux équipes vainqueurs de chacune des catégories mentionnées ci-dessus.

Les trois premières équipes de chaque catégorie seront appelées au podium.

Article 6 – Réclamations

Les réclamations relatives au déroulement de l'épreuve ou au comportement des concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve. Les réclamations concernant le classement devront être déposées dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats.

Si nécessaire, le collège des arbitres, composé du Directeur de course, du Responsable sécurité et du Président de l'association organisatrice, se réunira sur place afin de statuer immédiatement.

Article 7 – Prix d'inscription

Le montant de l'inscription est fixé à **4 000 francs CFP par équipe** pour les licenciés, une majoration de 1 000 francs CFP par coureur non licencié sera appliquée.

Article 8 – Procédure d'inscription

Les inscriptions pourront se faire sur inlive.nc jusqu'à **lundi 20 Avril 2026 à minuit**.

Article 9 – Remise Dossard

Les dossards devront être récupérés à la table des commissaires lors de l'émargement.

Ils devront être rendus à l'issue de l'épreuve. En cas de retard dans leur restitution, une amende de 1.500 Francs CFP pourra être infligée. En cas de non-retour du dossard, une amende de 3. 000 Francs CFP sera appliquée au coureur.



GENTLEMAN DE DÉVA SAMEDI 25 AVRIL 2026

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 10 – Ravitaillements

Les ravitaillements ne sont pas autorisés pendant les épreuves.

Article 11 – Contact Comité Cycliste

Mr LECAILLE Laurent, président de la commission route.

Tél : 94.32.67. ou l.lecaille@crc.nc

Article 12 - Dispositif prévisionnel de secours

1 médecin